



## COMPTE RENDU

Séance du Conseil Municipal  
du 29 juin 2020

Le Conseil Municipal de la Ville de Mamers s'est réuni le lundi 29 juin 2020 à dix-neuf heures trente à la Salle du Cloître de la Ville de Mamers, plutôt qu'au lieu ordinaire de ses séances, en raison du contexte sanitaire COVID19, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Frédéric BEUCHEF, Maire de la Ville de Mamers.

### Présents :

Monsieur BEUCHEF Frédéric, Monsieur GOMAS Vincent, Madame PLESSIX Sandrine, Monsieur EVRARD Gérard, Madame ANDRY Virginie, Monsieur DELAUNAY Jérôme, Madame MARCADE Arlette, Monsieur ETIENNE Jean-Michel, Madame LEGER Madeleine, Monsieur GILOUPPE Jean-Claude, Monsieur SEILLE Bernard, Madame BRIANT Renée, Madame CHARON Martine, Madame LUSSON Sylvie, Monsieur VILLE Christophe, Monsieur PIERREDON Christophe, Monsieur MARCHAND Yannick, Monsieur GOURDEAU Emmanuel, Madame CHAUVIN Valérie, Monsieur PAUMIER Régis, Monsieur SAUSSE Romuald, Madame DELORME Sylvie, Madame FROGER Barbara, Madame GRANGER Delphine, Monsieur HERVE Benjamin, Madame ORY Margaux.

### Absents et excusés

Monsieur LE MEN Michel, avec pouvoirs à GOURDEAU Emmanuel,  
Madame HERVE Annie, avec pouvoirs à Madame PLESSIX Sandrine.

### Absente et excusée

Madame BARRAUD Amélie.

Madame ORY Margaux a été désignée secrétaire de séance.

### Nombres de membres

En exercice : 29  
Présents : 26

**Date de la convocation** : 23/06/2020  
**Date d'affichage** : 23/06/2020

## SOMMAIRE

- 2020/050      Personnel municipal – prime COVID 19  
2020/051      Renouvellement de la commission communale des impôts directs  
2020/052      Désignation du représentant au sein de l'établissement Saint-Thomas d'Aquin



Le compte rendu de la séance du 16 juin 2020 a été approuvé par l'ensemble des conseillers municipaux présents.



Les décisions du maire, prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal depuis la précédente séance du conseil, ont été communiquées à l'assemblée.

- N° 2020/06                   :      Modification régie camping
- N° 2020/07                   :      RODP Gaz
- N° 2020/08                   :      Tarifs camping municipal – 1<sup>er</sup> juin 2020
- N° 2020/09                   :      Redevance occupation domaine public – COVID19
- N° 2020/10                  :      Vente pavés et bordures
- N° 2020/11                  :      Emprunt Caisse d'Épargne 2003 – deuxième période



### Personnel municipal – prime COVID 19

Réf : 2020/050

Le Conseil Municipal,

Sur rapport et présentation de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87,88, 111 et 136,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

Vu la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020, en son article 11,

Vu le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n°2020-711 du 12 juin 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle aux personnels des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Considérant que, conformément au décret susvisé, une prime exceptionnelle peut être mise en place dans la fonction publique territoriale en faveur des agents pour lesquels l'exercice des fonctions a, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, conduit à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail ou assimilé,

Considérant que la présente délibération a pour objet de mettre en place cette prime exceptionnelle et de définir les critères d'attribution au sein de la commune de Mamers.

Le montant de cette prime est plafonné à 1 000 euros par agent.  
Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 25 juin 2020,  
Après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention), décide :

*Article 1* : d'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, selon les modalités définies ci-dessous. Cette prime sera attribuée aux agents ayant été confrontés à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail, pendant l'état d'urgence sanitaire, et la période de confinement soit du 17 mars au 07 mai 2020 :

*Article 2* : Cette prime sera attribuée selon 2 situations de travail :

- Accomplissement de missions essentielles et accueil de public : services en lien avec les personnes âgées, l'accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise, services en lien direct avec le public ;
- Accomplissement de missions essentielles pour la continuité du service public : tous services ayant exercé leur fonction en présentiel.

*Article 3* : un forfait par jour de présence sera attribué pour chaque agent :

- 30 € dans la 1<sup>ère</sup> situation ;
- 10 € dans la deuxième situation.

La prime est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.



## Renouvellement de la commission communale des impôts directs

Réf : 2020/051

L'article 1650-1 du Code Général des Impôts prévoit que dans chaque commune, il soit institué une commission communale des impôts directs (CCID) composée du maire et de huit commissaires (six commissaires pour les communes de moins de 2 000 habitants). La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Les huit commissaires titulaires ainsi que les huit commissaires suppléants sont désignés par le directeur départemental des finances publiques (DDFIP) sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal. Cette liste devra comporter un commissaire situé hors commune et inscrit à l'un des rôles des impositions directes locales de la commune. Les commissaires devront être inscrits personnellement au rôle d'impôt sur la commune.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire rappelé en préambule,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Désigne les personnes suivantes dont seulement 8 titulaires et 8 suppléants seront retenus par le directeur départemental des finances publiques :

- Titulaires :

Madeleine LÉGER

Christophe PIERREDON

Jean-Claude GILOUPPE

Caroline BRYJA

Gérard EVRARD

Laurent PLESSIS  
Pierre LEVESQUE  
Stanislas RICHARD  
Jean-Michel BARRÉ  
Philippe CHEVREUL  
Virginie MOUCHEL  
Valérie LARGY  
Vincent GOMAS  
LLONGARRIU MARC  
Martine CHARON  
Sylvie LUSSON

- Suppléants :

Michel LE MEN  
Brigitte ETIENNE  
Joël DELORME  
Renée BRIANT  
Yannick MARCHAND  
Michel ANJUBAULT  
Fabienne MOURLON  
Régis PAUMIER  
Bérandère DELAUNAY  
Murielle MAUDET  
Agnès TRUBERT  
Emmanuel GOURDEAU  
Valérie CHAUVIN  
Sylvie DELORME  
Benjamin HERVÉ  
Gilles HERAULT



### **Désignation du représentant au sein de l'établissement Saint-Thomas d'Aquin**

Réf : 2020/052

Le Conseil Municipal,  
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Désigne les représentants suivants :

- Etablissement scolaire Saint-Thomas d'Aquin
  - ◇ 1 titulaire : ORY Margaux
  - ◇ 1 suppléant : VILLE Christophe



Monsieur le Maire remercie l'assemblée et clôt la séance.



La séance est levée à 20h.

<b>FONCTION (Maire, Adjoint ou Conseiller Municipal)</b>	<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>SIGNATURE</b>
Maire	BEAUCHEF	Frédéric	
1er Adjoint	GOMAS	Vincent	
2ème Adjoint	PLESSIX	Sandrine	
3ème Adjoint	EVRARD	Gérard	
4ème Adjoint	ANDRY	Virginie	
5 ème Adjoint	DELAUNAY	Jérôme	
6ème Adjoint	MARCADE	Arlette	
Conseiller	ETIENNE	Jean-Michel	
Conseillère	LEGER	Madeleine	
Conseiller	GILOUPPE	Jean-Claude	
Conseiller	SEILLE	Bernard	
Conseiller	LE MEN	Michel	
Conseillère	BRIANT	Renée	
Conseillère	CHARON	Martine	
Conseillère	LUSSON	Sylvie	
Conseillère	HERVE	Annie	
Conseiller	VILLE	Christophe	
Conseiller	PIERREDON	Christophe	
Conseiller	MARCHAND	Yannick	
Conseiller	GOURDEAU	Emmanuel	
Conseillère	CHAUVIN	Valérie	
Conseiller	PAUMIER	Régis	
Conseiller	SAUSSE	Romuald	
Conseillère	DELORME	Sylvie	
Conseillère	FROGER	Barbara	
Conseillère	GRANGER	Delphine	
Conseillère	BARRAUD	Amélie	
Conseiller	HERVE	Benjamin	
Conseillère	ORY	Margaux	